

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 29 avril 1988 portant réglementation des capacités de Médecine,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018 un jury d'examen pour la capacité d'Allergologie, 2ème année

Article 2 : Le jury est présidé par le Pr DE BLAY Frédéric

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Dr BEAUDOIN ETIENNE PH

Dr CAIMMI DAVIDE PH

Pr CHENIVESSE CECILE PU-PH

Dr CHIRIAC ANCA PH

Dr COLLET EVELYNE PH

Dr GUILLEMINAULT LAURENT MCU

Dr HOARAU CYRILLE MCU

Pr LEROYER CHRISTOPHE PU-PH

Dr LEZMI GUILLAUME MCU

Dr MATHELIER FUSADE PASCALE PH

Dr MORISSET MARTINE PH

Pr RAHERISON SEMJEN CHANTAL PU- PH

Dr ROUX PAULINE CCA

Dr VITTE JOANA MCU

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 17 mai 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

M. Bruno RIOU